Le 15 octobre 2020

S.E.M. Evariste NDAYISHIMIYE

Président de la République

Ambassade du Burundi

350, rue Albert, bureau 410
Ottawa (Ontario) K1R 1A4

Monsieur le Président de la République,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT Canada et de l’ACAT France, je tiens à vous exprimer mes préoccupations concernant le maintien en détention, depuis juillet 2017, du défenseur des droits humains, Germain Rukuki, emprisonné de manière arbitraire.

Le 30 juin 2020, la Cour suprême du Burundi a cassé la décision de la cour d’appel de Ntahangwa, qui le condamnait un an plus tôt à 32 années d’emprisonnement pour « mouvement insurrectionnel, atteinte à la sûreté intérieure de l’État et rébellion ».

La Cour suprême a justifié sa décision en invoquant les irrégularités et vices procéduraux qui ont caractérisé la condamnation prononcée par la cour d’appel de Ntahangwa dans son arrêt rendu le 17 juillet 2019, en l’absence de Germain Rukuki et de sa défense, qui ont été notifiés de la condamnation seulement six jours après le verdict.

La Cour suprême a renvoyé l’Affaire devant la cour d’appel de Ntahangwa autrement constituée pour un nouveau procès en appel, en demandant « instamment que la procédure judiciaire respecte scrupuleusement les normes du procès équitable et les droits de l’accusé, comme l’exigent à la fois la Constitution du pays et les instruments internationaux sur les droits humains juridiquement contraignants souscrits par le Burundi ».

Quelques mois se sont déjà écoulés depuis cette décision, et la date du nouveau procès en appel n’a toujours pas été fixée. Germain Rukuki demeure détenu dans la prison de Ngozi.

Conformément à l’arrêt de cassation de la Cour suprême, je vous exhorte à veiller à ce que :

* les autorités judiciaires compétentes fixent rapidement la date du nouveau procès en appel de Germain Rukuki ;
* l’ensemble des procédures engagées à l’encontre de Germain Rukuki soient conduites dans le respect du droit à un procès juste et équitable.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l’expression de ma haute considération.

Signature, nom et adresse :